

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2011034

Signataire : ML/SRC

OBJET :Signature des conventions annuelles entre la Commune d'Aubervilliers et diverses associations sportives pour l'année 2012

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la loi n°321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €,

Considérant les interventions des associations sportives désignées ci-après,

- le Club Municipal d'Aubervilliers Judo Ju Jit Su
- Le Club Municipal d'Aubervilliers Handball
- Le CMA Tennis
- Aubervilliers Avenir Basket Ball (AABB)

Vu les projets de conventions annuelles entre la Commune et ces associations sportives pour l'année 2012,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : le Maire à signer les conventions annuelles entre la commune et les associations sportives suivantes :

- le Club Municipal d'Aubervilliers Judo Ju Jit Su
- Le Club Municipal d'Aubervilliers Handball
- Le CMA Tennis
- Aubervilliers Avenir Basket Ball (AABB)

Pour le Maire

L'adjoint délégué